

## OMC, OCM et ODM...

Najib AKESBI\*

Alors que les négociations du cycle de Doha à l'OMC sont depuis cet été 2006 officiellement déclarées dans l'impasse, est-il permis de se remettre à penser que, pour les méditerranéens, la « Région euro-méditerranéenne » peut constituer une issue, si ce n'est une « alternative », viable et durable ?

Depuis l'accélération de la dynamique de la mondialisation dans les années 90, accompagnée au demeurant par l'émergence de blocs régionaux en quête d'intégration de plus en plus avancée en Amérique et en Asie, il ne manque pas de voix appuyées par de sérieuses études prospectives pour expliquer que l'avenir de l'Europe sera dans sa région du monde naturelle (la Méditerranée, l'Afrique...), ou ne sera pas. Malheureusement, un certain manque de vision stratégique et le jeu des intérêts catégoriels avaient presque fini par avoir raison de la petite flamme d'espoir allumée à Barcelone en novembre 1995. Alors que le dixième anniversaire du « processus » semblait dans le désenchantement, à l'OMC, méditerranéens du Nord, de l'Est ou du Sud se séparaient chacun dans un « groupe » (le G33 pour la Turquie, le G20 pour l'Égypte, le G10 pour Israël, l'UE pour la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce), avec sa propre stratégie de négociation et ses propres alliés... Bref, l'Euro-Méditerranée n'existe même pas en tant que groupe autonome dans l'arène des négociations agricoles internationales, et la crainte de sa dilution dans le vaste mouvement de mondialisation se concrétise de plus en plus.

Peut-on arrêter cette dérive ? Peut-on inverser une tendance dont personne dans cette partie du monde ne devrait se réjouir ? Peut-on opposer au projet « mondialiste » celui de la construction d'une Région euro-méditerranéenne plurielle et unitaire, complémentaire et solidaire ? Nous pensons que oui, à condition que les acteurs concernés soient animés par une forte volonté politique de travailler à sa réussite.

Ce projet alternatif repose sur quelques idées fortes, trois axes de réflexion et d'action. Le premier conduit à repenser la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE) pour que celle-ci intègre mieux dans ses fins autant que dans ses moyens la di-

mension euro-méditerranéenne. Si cette politique a été un formidable succès pour les pays qui en ont bénéficié, en multipliant les protections tarifaires et non tarifaires des producteurs communautaires, en prodiguant subsides et subventions à ses exportateurs, et le a aussi porté tort à d'autres pays, tiers-méditerranéens exportateurs de « fruits et légumes » en particulier. Certes, les réformes successives de la PAC engagées depuis 1992 lui permettent progressivement d'évoluer vers un système d'aides directes, déconnecté de la production et des prix. Mais curieusement, ce sont surtout les grandes cultures, dites « continentales », qui ont jusqu'à présent bénéficié de cette réforme, alors que les fruits et légumes, qui intéressent le plus directement les pays méditerranéens, qu'ils soient membres ou partenaires, ne semblent encore guère bénéficier d'un intérêt prioritaire. Or, c'est en partie parce qu'ils se sentent un peu les « oubliés » de la PAC et des ses bienfaits que les producteurs de l'Europe du sud exigent de leurs autorités communautaires de continuer à les protéger des importations du Sud... Orienter la réforme de la PAC dans un sens qui revalorise les produits et les producteurs méditerranéens, en leur permettant de bénéficier équitablement du redéploiement de ses moyens et de ses nouveaux mécanismes, c'est donc déjà créer un meilleur climat, plus favorable aux nécessaires efforts à fournir en direction des partenaires de l'Est et du Sud de la Méditerranée (PSEM).

Car le second pilier de ce projet vise au fond à aider l'UE à dépasser la contradiction qui handicape tant ses négociations actuelles avec ses partenaires méditerranéens : revendiquer le libre-échange pour les produits qu'elle veut leur exporter, et en même temps, au nom de « l'exception agricole », maintenir de solides barrières protectionnistes à l'encontre des produits qu'ils peuvent eux lui exporter (à titre d'exemple, dans ses négociations actuelles en vue d'un accord de libre-échange avec le Maroc, l'UE a présenté des « listes d'exceptions » dont la valeur représente 90% des exportations de ce pays !). Pour aller de l'avant et opérer le saut qualitatif nécessaire, l'UE doit bien se rendre à l'évidence : gérer les asymétries béantes entre le Nord et le Sud de la Méditerranée passe inmanquablement par l'acceptation d'une « discrimination positive » en faveur des PSEM, une sorte de « traitement spécial et différencié eu-

\*Professeur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

ro-méditerranéen ». Concrètement, cela implique pour l'UE qu'elle commence elle-même par ouvrir largement ses marchés aux exportations des PSEM, et admette que ces derniers ne lui accordent la «réciprocité» que de manière progressive, à un rythme compatible avec leur propre rythme de développement. Cependant, pour être viable, cette ouverture doit s'inscrire dans une perspective plus vaste d'édification d'une véritable organisation euro-méditerranéenne des marchés agricoles (une sorte d'OCM-Med...). Comme la suggestion en a déjà été faite depuis plusieurs années par différents spécialistes, cette organisation pourrait être soutenue par la mise en place d'un « FEOGA Med », ayant pour mission, par des aides directes et des investissements de restructuration et de mise à niveau, de soutenir de part et d'autre de la Méditerranée les ouvertures nécessaires des marchés agricoles.

En tout cas, le troisième axe du projet euro-méditerranéen commande précisément d'engager en parallèle les restructurations nécessaires, à charge pour les pouvoirs publics européens de mettre en place les mécanismes de régulation nécessaires à leur prise en charge collective. Car sur le terrain de l'économie du moins, chacun sait que la région euro-méditerranéenne ne prendra réellement forme que si elle est fondée sur de véritables complémentarités, lesquelles se construisent dans la production avant de se matérialiser dans les échanges. Ce qui implique d'encourager les productions devenues non viables au Nord pour se délocaliser à l'Est et au Sud de la Méditerranée dans le cadre de projets conjoints permettant de sceller le destin commun des partenaires des deux rives. Imbriquer ainsi les intérêts et les intégrer de manière telle que leur destin devienne réellement commun, n'est-ce pas le moyen de dépasser intelligemment les problèmes bilatéraux, et transformer une situation conflictuelle en creuset fécond d'une nouvelle coopération mutuellement avantageuse ?

Un tel projet implique enfin aussi le déploiement d'une véritable politique de développement rural à l'échelle de la Méditerranée, soutenue par des outils et des moyens qui ont fait leurs preuves au niveau de l'UE elle-même : le système des fonds structurels, et en particulier les programmes de type « Leader » inscrits dans une perspective de développement rural et une vision de développement régional. Car il faut bien le dire : l'état du monde rural dans la plupart des PSEM est tel qu'il nécessite un véritable « Plan Marshall » pour espérer y atteindre en 2015 les fameux « Objectifs du millénaire » (ODM), et se hisser peu à peu au niveau de développement humain requis pour s'intégrer dans une dynamique vertueuse de progrès dans le cadre de la région euro-méditerranéenne.

S'atteler à faire aboutir un tel projet, ce serait pour l'UE élargie à 25 la meilleure manière de prouver aux méditerranéens que le « mur de Berlin » est réellement et définitivement tombé, alors qu'ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à penser qu'il s'est seulement déplacé vers le sud, au beau milieu de mare nostrum...